



**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du mercredi 15 janvier 2025  
à 19h00**

**COMMUNE DE BOURNAND**  
**Département de la Vienne (86)**  
**Arrondissement de CHÂTELLERAULT**  
**Canton de LOUDUN**

En l'an deux mille vingt-cinq le quinze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du huit janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la salle BASILIC, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

**Date de convocation du conseil municipal** : 08/01/2025

**Présents** : Mrs et Mmes Patricia CHAMPIGNY, Jean-Jacques BOURREAU, Thierry D'HUEPPE, , Nadia MONTEIL, Pascal LAFOIS, Benjamin MAILLET, Alexandre GERMAIN, Christine NOTERDAME, Marie-Christine VERLOMME

**Absents excusés** : Mmes Marie-Françoise AUBERT, Emilie GANDIER, Audrey DUVERGER PRINET, Mr Stéphane DELACOTE-VAULTIER

**Pouvoir** : Mme Marie-Françoise AUBERT donne pouvoir à Patricia CHAMPIGNY  
Mr Stéphane DELACOTE-VAULTIER donne pouvoir à Pascal LAFOIS  
Mme Audrey DUVERGER PRINET donne pouvoir à Nadia MONTEIL

Elle constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été effectué à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de séance.

Mme Nadia MONTEIL est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2024
- 2/ Création d'un poste d'agent technique
- 3/ Annulation de la délibération 2024\_10\_07 du 16 octobre 2024
- 4/ Achat de parcelles ZL11 et B1089

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHÂTELLERAULT  
Le 17 JAN. 2025  
Le .....

- 5/ Remboursement frais achat E.Leclerc par un agent
- 6/ Devis RTL béton coloré cour d'école
- 7/ Devis BRUNET-MIGNE pour remplacement ventilateur extérieur du restaurant
- 8/ Devis SOCOTEC - Vérification initiale des Installations électriques

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Madame La Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2024 :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 27 novembre 2024.

## CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

### Délibération 2025\_01\_01

La Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Interventions techniques de la commune, maintenance des équipements, de la voirie et des espaces verts et broyage, de la mécanique, des eaux et assainissement, gérer le matériel et outillage, opération de manutention.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 3 mars 2025 un emploi permanent de service technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de agent technique territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

La Maire demande que le Conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°, 5°,6°ou 7° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, la présente délibération précise :

- Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- La nature des fonctions (missions),
- Les niveaux de recrutement
- Les niveaux de rémunération.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent technique territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de personnel en sous-effectif,

Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

De créer un emploi permanent sur le grade d'agent technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Interventions techniques de la commune, maintenance des équipements, de la voirie et des espaces verts et broyage, de la mécanique, des eaux et assainissement, gérer le matériel et outillage, opération de manutention à temps complet à raison de 35 h/semaine, à compter du 3 mars 2025.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2**

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire (justifié par l'examen des candidatures et au regard du Procès-Verbal du recrutement). pour une durée déterminée de 6 mois ou indéterminée.

Le contractuel recruté devra justifier d'un BAC Professionnel Agricole et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur conduite de tracteur et manipulation de machine attelée.

Le traitement sera calculé en fonction de l'expérience du candidat et par référence aux indices de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'agent technique.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

**ARTICLE 3**

D'autoriser Mme la Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

**ARTICLE 4**

D'autoriser Mme la Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

**ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Sous-Préfecture de CHÂTELLERAULT

17 JAN. 2025

Le .....

## **ANNULATION DE LA DELIBERATION 2024\_10\_07 DU 16 OCTOBRE 2024**

### **Délibération 2025\_01\_02**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération 2024\_10\_07 du 16 octobre 2024 qui propose de faire signer un bail commercial par l'Office Notarial de Loudun avec Mme SOREAU Alexia et Mr SOREAU Guillaume pour la location du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'annulation de la délibération 2024\_10\_07.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

## **ACHAT DE PARCELLES ZL11 ET B1089**

### **Délibération 2025\_01\_03**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'acheter la parcelle ZL 11 d'une surface de 9190 m<sup>2</sup> et la parcelle B1089 d'une surface de 1560 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup> à Mr BLAIS Joël, ces terrains sont situés sur la zone Urbanisée, dans la zone périmètre de protection des bâtiments de France de la commune mais ne sont pas viabilisés. Un acte de vente sera établi par notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat des parcelles ZL11 et B1089.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

## **REMBOURSEMENT FRAIS ACHAT E.LECLERC PAR UN AGENT**

### **Délibération 2025\_01\_04**

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser un agent qui a acheter pour la commune au supermarché E.Leclerc les chocolats et gâteaux de Noël pour préparer des pochettes surprises aux enfants de l'école. Le montant de la dépense s'élève à 39,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement de frais.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

## **DEVIS RTL BETON COLORE COUR D'ECOLE**

### **Délibération 2025\_01\_05**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise RTL de Roiffé n°1176/202411/GLCV pour les travaux de béton coloré dans la cour de l'école entre le préau et l'aire de jeux pour un montant de 4 290,00 €HT soit 5 148,00€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité des membres présents de reporter cette décision au prochain conseil.

## **DEVIS BRUNET-MIGNE REMPLACEMENT VENTILATEUR RESTAURANT**

### **Délibération 2025\_01\_06**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BRUNET-MIGNE n°2387 pour les travaux de remplacement du ventilateur extérieur du restaurant pour un montant de 898,00 € HT soit 1 077,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de BRUNET-MIGNE.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

## **DEVIS SOCOTEC – VERIFICATION INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

### **Délibération 2025\_01\_07**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SOCOTEC n° Dev241293510181800\_V1 pour la mission de Vérification Initiale des Installations électriques (VIE) concernant la nouvelle école, la garderie et le réfectoire pour un montant de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis SOCOTEC.

Et mandate Mme la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents liés à ce dossier.

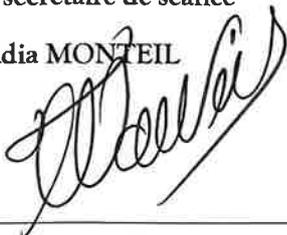
## **POINTS DIVERS**

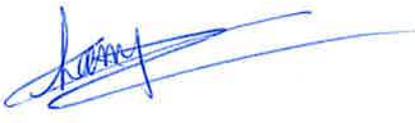
Repas des anciens : proposition pour la mi-avril dans la salle polyvalente

Vœux du maire : galettes et brioches

**SEANCE DU 15 JANVIER 2025 LEVEE A 20 H 33**

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

La secrétaire de séance  
Nadia MONTEIL  


La Maire  
Mme Patricia CHAMPIGNY  


Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHÂTELLERAULT  
Le .....1.7.JAN.2025.....